

09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 17Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0DATE DE LA
CONVOCATION
16/02/2024DATE AFFICHAGE
23/02/2024L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-deux février

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet : TARIFS PORTUAIRES POUR 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du Conseil Portuaire du 20 décembre 2023, une nouvelle tarification pour l'année 2024 a été présentée. Il est nécessaire que celle-ci entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour le bon fonctionnement du Port et des réservations pour la saison à venir.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les augmentations suivantes :

- augmentation de 5% (contrats annuels Port et habités, Aliso, Strada Nova, passages Port et Aliso, manutentions, contrats hivernages et habités),

- augmentation de 10 % + 5 % prolongement « Strada Nova » de P 167 au P 175.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APOUVE la proposition du Maire
- DECIDE d'augmenter les tarifs portuaires comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.